



AIKI DOJO SANKAKU

SAINT POL de LEON - MORLAIX

Aïkido - Iaïdo - Jodo

Club affilié FFAB – n° 20629034

Club affilié FEI - FEJ

Protocole sanitaire Reprise des activités du club en salle

Niveau 2 (pratique avec contact autorisée)

Niveau de risque lié à la situation sanitaire : risque modéré

A ce niveau :

- la pratique traditionnelle à deux est possible. Il est néanmoins préconisé de limiter le nombre de partenaire de travail.
- Pas de limitation concernant le nombre de pratiquant, ni de zonage sur le tatami

Conditions à respecter :

- Les gestes barrières et port du masque dans les espaces communs (espaces de circulation pluridisciplinaires)

Protocole sanitaire du club - niveau 2

Conditions d'accès aux cours :

Respect des recommandations et consignes données

Conditions sanitaires :

Gestes barrières et port du masque en dehors de l'espace de pratique
Distance de sécurité sanitaire de 2 mètres entre les binômes
Limitation des partenaires de travail lors des cours

Préconisations spécifiques :

Se doucher avant et après la pratique (à domicile / hors dojo)
Se sentir en bonne forme. (Pas de pratique si sa température est supérieure à 37.8° C)
Tenue propre et lavée
Utilisation des vestiaires interdite (ou suivant les modalités spécifiques)
Apporter ses équipements personnels (pas de prêt ni échange entre pratiquants(es))
(Armes, zori, tabi, lingettes désinfectantes, masques, mouchoirs jetables, etc.)
Respecter les consignes données avant la pratique
(Sens de circulation, consignes générales, emplacement personnel (sur et hors tatami), etc.).

Signalétique :

L'ensemble des consignes et protocole seront affichés dans la salle, ils sont également consultable sur le site du club en page d'accueil.





AIKI DOJO SANKAKU

Aïkido - Iaïdo - Jodo

Club affilié FFAB – n° 20629034

Club affilié FEI - FEJ

SAINT POL de LEON - MORLAIX

Référent Covid-19 du Club :

Claude Jacob : 06 13 98 28 39

Organisation des cours :

Sur place

Accueil : pointage et rappel des consignes d'organisation avant la pratique

Affectation des espaces personnels et espaces de pratique

Chaque pratiquant vient avec son propre matériel

Mise à disposition de produit désinfectant

Les séances sont uniques (une par jour), mais fractionnées par une ou deux pause(s) organisée(s) pour s'hydrater.

Les séances

Elles sont adaptées pour une pratique traditionnelle en limitant le nombre de partenaire lors d'une même séance.

Fin de séance

Consignes de fin et départ en ordre

Entretien

Remise en ordre de la salle

Le 22 juillet 2020

Christian Le Meur, président,

AIKI DOJO SANKAKU

Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour objet principal le développement et la connaissance de l'Aïkido, du Iaïdo et du Jodo.

Contact : Claude Jacob, Kerlosquet, 29250 Saint Pol de Léon. (06 13 98 28 39)

E-mail : a.sankaku@orange.fr ; Blog : <http://aikidojosankaku.fr>

